

CONVENTION

« Championnat de France » de Classe FFVoile 2017

ENTRE LES SOUSSIGNEES :

La Fédération Française de Voile (FFVoile), association régie par la loi de 1901, dont le siège est 17, rue Henri Bocquillon – 75015 PARIS,
Représentée par son Président, Monsieur Nicolas HENARD, dûment habilité aux fins des présentes.
Ci-après dénommée la FFVoile

D'une part,

Et
L'Association Française Formule 18, association régie par la loi de 1901, dont le siège est 600, Boulevard des Ecoles 83140 SIX FOURS LES PLAGES.
Représentée par son Président, Monsieur James BAECKLER, dûment habilité aux fins des présentes,
Ci-après dénommée Classe

D'autre part,

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

1. TEXTES

Le « Championnat de France » F18 est régi par le Règlement du « Championnat de France de Classe FFVoile » et la présente convention. Aucune modification ne pourra être apportée sans l'accord formel préalable des deux parties.

Le Règlement du « Championnat de France de Classe FFVoile » est joint à la présente.

2. CALENDRIER

Pour 2017, le Championnat de France F18 est organisé par le Cercle de Voile de Bordeaux du 1^{er} au 4 novembre 2017.

3. ATTRIBUTION DU TITRE

Pour le titre, sera déclaré CHAMPION(NE) DE FRANCE F18 l'équipage déclaré vainqueur

4. DOTATION EN PRIX

Les 3 premiers équipages, pour le titre, se verront respectivement remettre une médaille d'or, d'argent et de bronze de la FFVoile.

La proclamation des résultats et la remise des médailles se feront sur le site du Championnat de France à la fin des épreuves.

Dès la fin de l'épreuve, la sauvegarde de la régata (fichier format WZ) devra être adressée par mail à : VLresultats@ffvoile.fr

Fait en deux exemplaires, dont chacun destiné à l'une des parties.

A Paris, le 2 avril 2017

Pour l'Association Française Formule 18
James BAECKLER

Pour la FFVoile
Nicolas HENARD